

Devis Dell

UNIV CLAUDE BERNARD LYON I



N° de devis :
32544788

Code client :
FR3913910

Date :
03-11-2015

Votre Contact :
Mehdi Bertille
Mehdi_Bertille@Dell.com

Tèl 8000
Fax 8000

Client :
UNIV CLAUDE BERNARD LYON I
DELMOTTE STÉPHANE - BIOMETRIE & BIOLOGIE
EVOLUTIVE

Validité de l'offre :
30 Jours

Date de livraison -
estimation :
02-12-2015

Adresse :
43 BD DU 11 NOVEMBRE 1918
UMR CNRS 5558 BAT 711
69622 VILLEURBANNE CEDEX
FRANCE

Conditions de paiement :
Délai de mandatement
35 jours

Chère cliente, cher client,

Veillez trouver ci-joint le devis faisant suite à notre entretien. Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Merci de préciser vos références de Numéro de Facture, Numéro de Client et Numéro de Commande dans toutes vos correspondances avec Dell.

Cordialement,

Mehdi Bertille

Dell S.A., 8 avenue du Stade de France, 93218 Saint Denis cedex

Standard: +33 (0) 1.80.60.20.00, Fax commande: 0825.014.687, Fax principal: +33 (0) 1.80.60.20.01, Internet : www.dell.fr
Offre soumise aux Conditions Générales de Vente et de Services Dell ci-jointes, Dell S.A Siège Social 1 rond point Benjamin Franklin 34938 Montpellier Cedex 9 France, Capital Social 1 676 939 euros RCS Montpellier
351 528 229, APE 4651Z, TVA Intracommunautaire FR 20 351 528 229

1 Synthèse Financière

Désignation :	Qté :	Prix unitaire :	Prix Total H.T. :
Dell Latitude 14 Rugged (5404), CTO	1	2.288,04 EUR	2.288,04 EUR
Sous-total H.T.			2.288,04 EUR
Frais de port			0,00 EUR
Contribution environnementale H.T.			0,51 EUR
Total H.T.			2.288,55 EUR
20% TVA (2.288,55 EUR)			457,71 EUR
Total T.T.C			2.746,26 EUR

Order Information

Adresse de facturation :
 UNIV CLAUDE BERNARD LYON I
 COMPTABLE AGENT
 43 BD DU 11 NOVEMBRE 1918
 SERVICE FACTURIER/AGENCE COMP
 69622 VILLEURBANNE
 FRANCE

Adresse de livraison :
 UNIV CLAUDE BERNARD LYON I
 DELMOTTE STÉPHANE - BIOMETRIE & BIOLOGIE EVOLUTIVE
 43 BD DU 11 NOVEMBRE 1918
 UMR CNRS 5558 BAT 711
 69622 VILLEURBANNE CEDEX
 FRANCE

BON DE COMMANDE	
Après avoir vérifié que toutes les informations indiquées sur le devis et sur le bon de commande sont renseignées et exactes, merci de renvoyer la totalité de l'offre (configuration(s) et bon de commande) à l'adresse électronique macommande_public@dell.com ou au numéro de FAX 0825.014.687	
	Votre référence de commande: _____ (mention OBLIGATOIRE)
LIVRAISON	Informations complémentaires (nom de l'entreprise visible sur le bâtiment, code porte, N° de bâtiment, service, N° de bureau?) ou autre adresse de livraison: Si votre établissement est fermé pendant les vacances, merci de nous indiquer: Fermé du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___
Contact (obligatoire):	
Téléphone (obligatoire):	
Téléphone portable:	
BON POUR ACCORD	
Cachet de l'entreprise	
Le:	OBLIGATOIRE pour traitement Réexportation?: ___ oui ___ non Si oui : Nom, adresse et pays de l'utilisateur final: Conditions standards de livraison: du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures à l'accueil de la société, sans prise de rendez vous. Livraison par camion de 12 tonnes ou plus (hauteur extérieure 4M). Les palettes sont de taille standard 100X120 ou 120X120 avec une hauteur maximale de 2M30. Pour toute demande logistique spécifique, merci de bien vouloir contacter votre commercial avant la signature du devis. J'accepte ces conditions: ___
Signature:	
Nom:	
Fonction:	

Offre soumise aux Conditions Générales de Vente et de Services Dell ci-jointes. Paiement à la commande sous réserve d'acceptation du département Crédit Dell). Dell se réserve expressément la propriété des produits livrés jusqu'au paiement intégral de leurs prix. Suivez en direct sur www.dell.fr ou sur votre Page Premier sur Suivi global des Commandes l'avancement de votre commande et nos dernières offres. N'hésitez pas à contacter notre service client au 0825 338 339 www.dell.fr ou sur votre Page Premier sur Suivi global des Commandes l'avancement de votre commande et nos dernières offres.



2 Détails de l'offre



Dell Latitude 14 Rugged (5404), CTO

Qté : **1** Prix unitaire : **2.288,04 EUR** Prix (H.T.) : **2.288,04 EUR**

Composants

- 1 4th Gen Intel Core i5-4310U Processor (2.0 GHz, 3M Cache, Dual Core), no FPR and no SC reader
- 1 14.0 HD (1366x768) display with resistive touchscreen w/ Camera and Mic
- 1 Optical Drive Bezel
- 1 8GB (1x8GB) 1600MHz DDR3L Memory
- 1 500GB 5400 rpm Hard Drive
- 1 Tray load DVD Drive (Reads and Writes to DVD/CD)
- 1 PowerDVD logiciel non inclus
- 1 Europe Cordon d'alimentation
- 1 9 piles(97Wh) 3 ans garantie limitée matériel batterie Lithium Ion
- 1 Order Configuration Shipbox Label (PO Number, Ship Date, Model, Processor Speed, HDD Size, RAM)
- 1 Regulatory Label
- 1 Intel Core i5 vPro Processor Label
- 1 E5 90W adaptateur CA, 3 broches
- 1 ExpressCard Reader
- 1 IntelDual Band Wireless-AC 7260 802.11 a/b/g/n 2x2 + Bluetooth 4.0 LE Half Mini Card
- 1 Software for intel Wireless 7260
- 1 DW5809E LTE Generic
- 1 Sealed Internal French Azerty Backlit Keyboard
- 1 Additional RJ45, Serial and USB
- 1 Docking connector for Rugged Docking Station only
- 1 Dedicated GPS
- 1 Module,Stylus,Plastique,RDG,Tabuler,Latitude
- 2 Contribution environnementale
- 1 Contribution environnementale

Logiciel

- 1 Windows 7 Professional (64Bit Windows 8.1 License, Media)- English, French, German, Dutch, Italian
- 1 Windows 8.1 Pro (64Bit) MUI Resource DVD
- 1 Microsoft Office 30 Day Trial - Excludes Office License
- 1 Intel vPro Technologys Advanced Management Features
- 1 Dell Backup and Recovery Basique
- 1 Dell Applications for Windows 7
- 1 Dell Data Protection | Security Tools Digital Delivery/NB
- 1 MY DELL
- 1 McAfee Security Center, version d'essai de 30 jours, Digital Delivery
- 1 Intel Smart Connect Technology

Service

- 1 Base Warranty
- 1 3Yr Collect and Return - Minimum Warranty
- 1 3Yr ProSupport and Next Business Day On-Site Service
- 1 Keep Your Hard Drive Service - Not Selected



Conditions générales de Dell relatives à la vente de produits et de services Aux clients professionnels et aux entreprises en France

Si vous êtes un particulier dont l'achat est destiné à un usage à titre privé, veuillez consulter les conditions générales de Dell relatives à la vente de produits et services aux consommateurs, en suivant ce lien : [lien].

1. Introduction

Les présentes conditions (« Conditions ») s'appliquent à l'ensemble des Produits, Logiciels et/ou Services achetés par le client (« Client ») ou pour le compte de celui-ci (le client étant défini comme un professionnel ou une personne morale qui accepte d'acheter des Produits, Logiciels et/ou Services de Dell) directement auprès de Dell SA (« Dell ») à des fins d'usage interne uniquement et en excluant toutes autres conditions générales dont notamment les conditions générales d'achat du Client. Ces Conditions ainsi que les Documents de commande et les Documents de service de Dell (tels que définis ci-dessous) constituent un accord juridiquement contraignant entre le Client et Dell, régissant l'achat de Produits, Logiciels et Services (« l'Accord »). Ces documents s'appliquent dans l'ordre de priorité suivant : (1) Documents de commande ; (2) Documents de service et (3) les présentes Conditions.

Si le Client et Dell sont liés par un contrat sur l'achat de Produits, Logiciels ou Services, celui-ci prévaut sur les présentes Conditions.

Les Conditions figurant sur le site Web de Dell à l'adresse : http://www.dell.com/downloads/emea/terms/dell_channel_partner_agreement_frfr.pdf s'appliquent aux Produits, Logiciels et Services achetés à des fins de revente par le Client.

2. Définitions

« Informations confidentielles » désigne collectivement les informations de la partie divulguant qui ne sont généralement pas portées à la connaissance du public, telle que les informations relatives aux logiciels, aux plans des produits et à leurs dates de mise sur le marché, à la tarification, au marketing et aux ventes, ainsi que les listes de clients, le « savoir-faire » ou les secrets commerciaux, pouvant être considérées comme étant confidentielles ou devant l'être, compte tenu des circonstances entourant leur divulgation.

« Livrables » désigne les ressources tangibles ou intangibles, y compris les rapports, les études, les scénarios de référence, les dessins, les conclusions, les manuels, les procédures et les recommandations établies par Dell, ses fournisseurs ou concédants de licence dans le cadre de la prestation de Services.

« De marque Dell » désigne le matériel informatique, les logiciels et les produits et services connexes portant le logo Dell ou qui sont commercialisés sous la marque Dell et ses composants, à l'exception (1) des Produits tiers et (2) des pièces ou composants ajoutés après livraison des Produits ou par l'intermédiaire du service Dell d'intégration personnalisée en usine.

« Droits de propriété intellectuelle » désigne tous les brevets, droits d'auteur, droits des bases de données, droits moraux, droits des dessins et modèles, droits de conception, marques commerciales, marques de service, noms de domaine, balises méta, modèles d'utilitaire, dessins ou modèles non enregistrés ou, le cas échéant, toute demande d'un tel droit ou d'un autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle formulée partout au monde, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle en matière de savoir-faire, documentation et techniques associés aux Livrables ou aux Supports. « Supports » désigne tout contenu et autres éléments fournis avec ou faisant partie des Produits, Services, Logiciels ou Livrables, tels que le texte, les graphiques, les logos, les icônes, les images, les clips audio, les informations, les données, les photographies, les graphes, les vidéos, les polices de caractères, la musique, les sons et les logiciels.

« Documents de commande » désigne tout devis et/ou confirmation de commande et/ou facture envoyés par Dell au Client, décrivant les Produits, Logiciels et Services achetés par ce dernier en vertu de l'Accord ainsi que les Prix, les modalités de paiement et autres dispositions.

« Prix » désigne le prix total à payer en contrepartie des Produits, Logiciels et/ou Services, y compris les frais stipulés dans la clause 3.2.

« Produits » désigne le matériel informatique et les produits connexes fournis par Dell en vertu de l'Accord.

« Services » désigne les services fournis par Dell tels que décrits dans les Documents de service.

« Descriptions de service » désigne les descriptions de service disponibles sur le site <http://dell.com/servicecontracts/global>.

« Documents de service » désigne les descriptions de service disponibles sur le site <http://dell.com/servicecontracts/global>. Énoncés des travaux et tout autre document convenu d'un commun accord, décrivant les Services, Logiciels ou Livrables. Le Client reconnaît avoir lu, compris et accepté les dispositions des Documents de service avant de conclure le présent Accord.

« Logiciel » désigne tout logiciel, bibliothèque, utilitaire, outil ou code d'ordinateur ou de programme, sous forme d'objet (binaire) ou de code source, ainsi que les documents connexes, fournis par Dell au Client. Le terme Logiciel comprend les logiciels (1) fournis par Dell et installés localement sur le matériel et/ou l'équipement du Client ou (2) mis à disposition par Dell et accessible au Client via Internet ou par tout autre moyen distant (comme les sites Web, les portails et les solutions « de traitement distribué »).

« Énoncé des travaux » désigne tout énoncé des travaux passé d'un commun accord, faisant état de Services et/ou de Livrables spécifiques convenus entre le Client et Dell.

« Produits tiers » désigne tout produit, logiciel autonome, logiciel pré-installé ou service qui n'est pas de marque Dell.

3. Passation de commandes, prix et paiement

3.1 Tout devis transmis par Dell comporte une durée de validité de 15 jours, sauf indication contraire.

3.2 Les Prix des Produits, Logiciels et Services doivent figurer sur les Documents de commande ou les Documents de service transmis par Dell. En cas de livraison échelonnée en plusieurs étapes ou phases, Dell peut ajuster le Prix des Produits, Logiciels ou Services pour tenir compte des fluctuations des taux de change, des taxes, des droits de douane, des frais de transport, des frais d'assurance et des frais d'achat de marchandises et de services. Les devis transmis par Dell s'entendent hors TVA et autres taxes diverses, frais d'assurance et frais d'expédition, sauf indication contraire explicite. Ces frais sont payables par le Client, en sus des prix indiqués sur les devis et peuvent apparaître comme des éléments à part sur les Documents de commande.

3.3 Le paiement en contrepartie des Produits, Logiciels ou Services doit être reçu par Dell avant l'expédition des Produits ou la fourniture des Logiciels ou la prestation des Services par Dell au Client ou, en cas d'accord écrit par Dell, dans le délai indiqué sur les Documents de commande ou dans les 30 jours à compter de la date de la facture si aucun délai n'est spécifié. Le paiement est effectué sur le compte indiqué par Dell (pouvant être modifié de temps à autre.) Le respect de la date de paiement est une condition essentielle du présent Accord. La détermination des modalités de paiement du Client est soumise au contrôle de crédit par Dell. En cas de retard de paiement, Dell est en droit d'appliquer des intérêts de retard calculés sur la base de 4 fois le taux d'intérêt en vigueur en France jusqu'à la date du paiement intégral effectif, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Sans porter atteinte aux autres droits ou recours à sa disposition, Dell a le droit, lorsqu'une quelconque somme qui lui est due par le Client en vertu de l'Accord n'est pas payée à sa date d'échéance, d'annuler ou de suspendre l'exécution de l'Accord ou de toute commande, y compris la suspension des livraisons des Produits et/ou Logiciels et la suspension de la prestation de Services jusqu'à l'obtention d'un règlement relatif au paiement ou au crédit jugé satisfaisant par Dell. Dell peut facturer séparément plusieurs parties d'une même commande.

3.4 Dans toute la mesure autorisée par la loi, tous les paiements effectués ou à effectuer par le Client au profit de Dell en vertu du présent Accord doivent être sans aucune restriction ni condition et sans aucune déduction ni retenue à la source (en contrepartie d'un quelconque autre montant, que ce soit par voie de compensation ou autre moyen).

4. Modifications des Produits, Logiciels ou Services

Des modifications peuvent être apportées à un Produit, Logiciel ou Service après passation de la commande par le Client, mais avant l'expédition du Produit ou du Logiciel ou la prestation du Service par Dell ; les Produits et les Logiciels ou les Services reçus par le Client peuvent présenter des différences mineures par rapport à ceux qu'il a commandés, toutefois le Produit ou Logiciel ou Service de substitution disposera au minimum des principales fonctionnalités et performances des Produits, Logiciels ou Services commandés à l'origine.

5. Produits

5.1 Dell livre les Produits à l'adresse du Client indiquée dans les Documents de commande. Les dates de livraison sont fournies à titre indicatif et l'heure de livraison ne constitue pas un élément essentiel. La livraison doit intervenir dans un délai raisonnable si aucune date précise n'a été spécifiée. La livraison des Produits peut être effectuée de manière échelonnée. Dell décline toute responsabilité en cas de pertes (y compris la perte de profits), coûts, dommages, frais ou dépenses découlant directement ou indirectement d'un quelconque retard de livraison des Produits (même lorsqu'un tel retard relève de la négligence de Dell) et aucun retard ne confère au Client le droit de résilier ou d'annuler l'Accord.

Le Client ou son représentant supportera les risques afférents aux Produits à compter de leur date de livraison. Dell conserve la propriété juridique, des Produits jusqu'à réception par Dell de la part du Client du paiement intégral des Produits et toutes les autres sommes payables par le Client à Dell sur tout autre compte ou en vertu de l'Accord ou de tout autre accord applicable.

Jusqu'à là, le Client doit stocker les Produits (sans frais pour Dell) séparément de tous les autres biens du Client ou de tiers de manière à ce qu'ils restent facilement identifiables en tant que propriété de Dell ; (3) s'abstenir de détruire, défigurer ou occulter toute marque d'identification ou emballage sur ou en rapport avec les Produits ; (4) conserver les Produits dans des conditions satisfaisantes et les assurer pour le compte de Dell à leur prix total contre tous les risques de façon à répondre aux exigences de Dell. Sur demande de Dell, le Client fournira une attestation d'assurance. Si le Client les vend avant le transfert de propriété, le Client deviendra un mandataire de Dell et le fruit de cette vente reviendra à Dell, indépendamment des actifs du Client. Dell pourra engager une action en recouvrement du Prix avant le transfert de propriété.



5.2

. Le Client doit inspecter le Produit dans un délai de 7 jours à compter de la date de livraison et informer immédiatement Dell par écrit de toute non-conformité avec le présent Accord et de tout défaut relevé sur le Produit. Passée cette période d'inspection et en l'absence de toute notification, le Client est considéré comme ayant accepté le Produit.

5.3 Si le Client ne se conforme pas aux exigences de notification de la présente clause, il n'est plus en droit de refuser les Produits ; Dell n'assume aucune responsabilité pour un défaut ou dysfonctionnement et le Client est tenu de payer les Produits comme s'ils lui avaient été livrés conformément à l'Accord. Dell procède, à son entière discrétion, à la réparation ou au remplacement des Produits refusés conformément à la présente clause.

5.4 Si le Client n'accepte pas, pour une quelconque raison, la livraison de l'un des Produits prêts à lui être livré ou si Dell se trouve dans l'incapacité de livrer des Produits à temps parce que le Client n'a pas fourni les instructions, documents, licences ou autorisations requis, alors les Produits seront considérés comme ayant été livrés, aux risques et périls du Client (y compris en cas de perte ou de dommages causés par la négligence de Dell) et Dell peut stocker les Produits jusqu'à leur livraison effective et le Client est tenu responsable de tous les coûts et dépenses (y compris mais sans s'y limiter, les frais de stockage et d'assurance)

5.5 Si le Client refuse le Contrat de licence d'utilisateur ou tout accord de licence de Logiciels tiers fournis et installés par Dell, Dell n'acceptera que le retour du produit dans son intégralité, c'est-à-dire que le Produit et les Logiciels doivent à la fois être retournés contre remboursement, et uniquement si une telle demande est faite dans le délai prévu à la clause 5.3. Pour tout retour, le Client mettra à disposition de Dell le Produit et les Logiciels afin que Dell puisse les récupérer à la date indiquée par Dell.

6. Services et Logiciels fournis par Dell dans le cadre de la fourniture des Services et des Livrables

6.1 Dell fournira au Client des Services, Logiciels ou Livrables en conformité avec les Documents de service. Dell peut, à son entière discrétion, proposer de renouveler le Service et la licence des Logiciels en envoyant au Client une facture ou en continuant, sous réserve de notification préalable, d'assurer le Service ou de mettre les Logiciels à la disposition du Client. Le Client est réputé avoir consenti à un tel renouvellement de Service et de licence de Logiciel en payant une facture à sa date d'échéance ou en continuant de commander les Services ou d'utiliser les Logiciels.

6.2 Tous les Droits de propriété intellectuelle afférents aux Supports et aux Livrables demeurent la propriété exclusive de Dell, de ses fournisseurs ou de ses concédants de licence, sauf autorisation expresse dans le présent Accord.

6.3 Sous réserve du paiement intégral des prestations des Services applicables, Dell accorde au Client un droit non exclusif, non transmissible et libre de redevance pour utiliser les Supports et les Livrables uniquement (1) dans le ou les pays où Dell propose les Services, (2) pour son usage interne, et (3) selon les besoins du Client pour bénéficier des Services comme indiqué dans les Documents de service applicables.

6.4 Dell peut annuler ou suspendre l'exécution des Services ou l'accès du Client ou d'un quelconque utilisateur aux Logiciels fournis par Dell dans le cadre de la fourniture des Services lorsque Dell est tenu de le faire (1) de par la loi, (2) par un jugement d'un tribunal compétent, ou (3) lorsque Dell a des motifs raisonnables de croire que le Client (ou les utilisateurs du Client) est impliqué dans des activités frauduleuses ou illégales en rapport avec le présent Accord.

6.5 Dell peut être amené à effectuer des réparations ou des entretiens programmés ou non, ainsi que des corrections ou des mises à jour à distance des Logiciels fournis par Dell dans le cadre de la fourniture des Services et qui sont installés sur le ou les systèmes informatiques du Client (désignés collectivement par « Maintenance »), qui sont susceptibles de nuire temporairement à la qualité des Services ou d'entraîner une panne partielle ou complète des Logiciels. Aucune dégradation ou interruption des Logiciels ou des Services survenue au cours de cette Maintenance ne donnera lieu à un remboursement ou un crédit des frais payés par le Client.

6.6 Le Client accepte que le fonctionnement et la disponibilité des systèmes utilisés pour accéder et interagir avec les Logiciels fournis par Dell dans le cadre de la fourniture des Services (y compris le téléphone, les réseaux informatiques et Internet) ou pour transmettre des informations peuvent être imprévisibles et sont susceptibles de gêner ou d'empêcher parfois l'accès, l'utilisation ou le fonctionnement des Logiciels. Dell ne sera responsable d'aucune interférence ni d'aucun blocage affectant l'accès du Client aux Logiciels, leur utilisation ou leur fonctionnement.

6.7 Dell peut être amené, au cours de la fourniture des Services ou en rapport avec l'utilisation par le Client des Logiciels fournis par Dell dans le cadre de la fourniture des Services, à obtenir, recevoir ou à recueillir des données ou des renseignements, y compris les données spécifiques du système (désignés collectivement par « Données »). Le Client accorde à Dell une licence mondiale non exclusive, libre de redevance, perpétuelle et irrévocable, relative à :

6.7.1 l'utilisation, la compilation, la diffusion, l'affichage, le stockage, le traitement, la reproduction ou la création d'œuvres dérivées des Données uniquement aux fins énoncées dans la clause 6.7 ;

6.7.2 une licence permettant de regrouper les Données avec d'autres données pour que Dell les utilise de manière anonyme à des fins de marketing et de vente ; et

6.7.3 un droit de copier et de conserver ces Données sur les serveurs Dell (ou les serveurs de ses fournisseurs) pendant la durée du présent Accord.

6.8 Le Client déclare et garantit avoir obtenu tous les droits, autorisations et consentements nécessaires pour utiliser et transférer les Données à l'intérieur et à l'extérieur du pays où le Client est implanté dans le cadre de la fourniture des Services par Dell ou de l'utilisation des Logiciels par le Client.

7. Services

7.1 Si les Services achetés portent sur la réparation de Produits de marque Dell, ces Services seront alors des Services de réparation nécessaires pour corriger un défaut matériel ou de fabrication des Produits couverts par le présent Accord. La maintenance préventive n'est pas incluse et Dell ne pourra être tenu responsable des réparations des Produits de marque Dell causées par un problème lié aux Logiciels ou aux Produits tiers fournis au Client. Sauf indication expresse dans un Document de service, les Services ne couvrent pas la réparation de Produits ni de composants endommagés à la suite (1) de travaux effectués par une personne autre que Dell ou ses représentants ; (2) d'un accident, d'une mauvaise utilisation ou d'un abus d'utilisation du Produit ou de ses composants (y compris, notamment, l'utilisation de mauvais branchements ou de fusibles inadaptés, l'utilisation d'appareils ou d'accessoires incompatibles, une ventilation inadéquate ou insuffisante ou le non-respect des instructions d'utilisation) ; (3) du déplacement du Produit d'un emplacement ou d'une entité géographique à un autre ; ou (4) d'une catastrophe naturelle, y compris, notamment, la foudre, les inondations, les tornades, les tremblements de terre ou les ouragans. Les pièces utilisées dans la réparation ou l'entretien des Produits peuvent être neuves ou équivalentes (remises à neuf).

7.2 Le Client autorise Dell à utiliser ou à accéder à tout Produit tiers fourni au Client selon les besoins ou à la demande du Client dans le cadre de la prestation des Services par Dell, y compris, mais sans s'y limiter, la reproduction, le stockage et la réinstallation d'un système de sauvegarde ou de données. Le Client s'engage à défendre, indemniser et maintenir Dell à l'abri de toute réclamation ou poursuite des tiers résultant de l'incapacité du Client à fournir les autorisations (y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention des licences appropriées, des Droits de propriété intellectuelle ou de toute autre autorisation, certification réglementaire ou approbation relative à la technologie, aux Logiciels ou autres composants). Il incombe au Client de créer et de conserver une sauvegarde de son système, données ou Logiciels afin de garantir la confidentialité de ses propres données.

8. Logiciels

8.1 Les Logiciels sont soumis à des accords de licence de logiciel séparés, accompagnant le support logiciel et tous les guides de produits, les manuels d'utilisation ou autres documents soumis au Client lors de l'installation ou de l'utilisation des Logiciels. Si le Client exige de plus amples informations ou a besoin d'une copie de ces accords, il est de sa responsabilité de contacter le producteur ou le fabricant des logiciels avant de passer un contrat avec Dell, afin d'obtenir des informations détaillées sur les conditions d'utilisation.

8.2 En l'absence de conditions de licence accompagnant les Logiciels, Dell accorde au Client une licence non-exclusive pour accéder et utiliser les Logiciels fournis par Dell. Les Logiciels fournis ou mis à la disposition des clients par Dell dans le cadre de la prestation des Services ne peuvent être utilisés que pendant la durée des Services et uniquement selon les besoins du Client pour bénéficier des Services.

8.3 Les clauses suivantes s'appliquent aux Logiciels fournis par Dell dans le cadre de la prestation des Services :

8.3.1 Le Client ne peut : (1) copier (excepté aux fins d'une copie de sauvegarde), adapter, concéder une licence, vendre, céder, concéder une sous-licence, plus généralement transférer ou grever les Logiciels ; (2) utiliser les Logiciels dans le cadre d'un contrat de gestion de services ; (3) utiliser les Logiciels au-delà du nombre autorisé de postes installés pour des utilisateurs, des sites simultanés ou d'autres critères précisés dans les Documents de service applicables.

8.3.2 Il est interdit au Client (1) de tenter d'utiliser ou d'accéder sans autorisation aux réseaux ou à l'équipement de Dell ou des tiers ; (2) d'essayer de sonder, scanner ou tester les vulnérabilités des Logiciels ou d'un système, d'un compte ou d'un réseau de Dell ou de l'un de ses clients ou fournisseurs ; (3) d'interférer ou de tenter d'interférer avec un service fourni à un quelconque utilisateur, hôte ou réseau ; (4) de transmettre des messages de masse non sollicités ou de nature commerciale ; (5) de restreindre, limiter ou plus généralement affecter la capacité de toute autre personne, indépendamment de l'intention, de l'objectif ou de la connaissance, à utiliser ou à bénéficier des Logiciels (sauf pour les outils ayant des fonctions de sécurité) ; ou (6) de restreindre, limiter, perturber ou plus généralement causer une dégradation des performances dans les installations de Dell (ou de celles de ses fournisseurs) utilisées pour la prestation des Services.

8.4 Le Client accorde à Dell, ou à un agent désigné par Dell, le droit d'effectuer un audit sur son utilisation des Logiciels fournis par Dell pendant les heures de travail normales. Le Client s'engage à coopérer avec Dell à l'occasion d'un tel audit et à lui fournir un accès raisonnable à tous les enregistrements liés à l'utilisation des Logiciels. La portée de l'audit est limitée à la vérification du respect par le Client des conditions d'utilisation relatives aux Logiciels en question en vertu du présent Accord.



9. Garantie

9.1 Sauf dispositions contraires, Dell garantit que les Produits de marque Dell (1) sont conformes à leurs spécifications et (2) sont exempts de défauts matériels pour une période de 12 mois à compter de la date de la facture (« Période de garantie ») et (3) que les pièces de rechange de marque Dell sont exemptes de défauts pendant une période de 90 jours à compter de la date de livraison ou pour la période de garantie restante, si elle est plus longue. L'exercice de l'une des options prévues dans la clause 9.3 ci-dessous implique que Dell se décharge de toute responsabilité au regard de la garantie stipulée au terme de cette clause 9.1.

9.2 Dans toute la mesure permise par la loi, toutes les garanties, conditions ou autres dispositions de la loi, telles que la garantie contre les vices cachés prévue à l'article 1641 et aux articles suivants du Code Civil sont exclues du présent Accord.

9.3 Dell procède, à son entière discrétion, à la réparation ou au remplacement des Produits de marque Dell non conformes aux garanties prévues dans la clause 9.1 à condition que Dell ait été informé par écrit du défaut allégué. Si Dell choisit de remplacer les Produits ou les pièces de marque Dell en vertu de la garantie prévue dans la clause 9.1, Dell doit alors livrer, à ses frais, les Produits ou les pièces de remplacement au Client à l'adresse à laquelle les Produits de marque Dell défectueux ont été livrés et la propriété, des Produits ou pièces défectueux qui seront remplacés reviendra à Dell (si elle a été transmise au Client). Le Client prendra toutes les mesures raisonnablement nécessaires afin de livrer à Dell les Produits défectueux à remplacer et Dell est en droit de facturer des frais au Client si de tels Produits ou pièces défectueux ne sont pas retournés sur demande.

9.4 Dell garantit que (1) les Services et les Livrables sont conformes aux Documents de service et que (2) les Services sont effectués avec une compétence et des soins raisonnables au cours de la période de service applicable. Les délais indiqués dans les Documents de service peuvent varier, sans engager la responsabilité de Dell, en fonction de la localisation géographique, l'accessibilité au Produit et la disponibilité des pièces de rechange.

9.5 Dell garantit que les Logiciels de marque Dell seront garantis pendant 90 jours à compter de la date de livraison, à condition que (1) le Client notifie à Dell toute erreur ou tout défaut survenu dans les Logiciels dans un délai de 14 jours à compter de la date à laquelle le Client a relevé ou aurait dû relever l'erreur ou le défaut en question et que (2) le Client fournisse à Dell des exemples documentés de ce défaut ou de cette erreur. Dell n'accorde aucune assurance ni garantie quant à l'absence d'erreurs mineures dans les Logiciels. La seule responsabilité de Dell à l'égard de la garantie stipulée dans la clause 9.5 et le seul recours du Client est la correction de tout défaut des Logiciels de marque Dell pour qu'ils puissent fonctionner à tous égards importants, conformément aux spécifications applicables.

9.6 Dell n'encourt aucune responsabilité au titre de la garantie stipulée dans cette clause 9 dans les cas suivants :

9.6.1 pour tout défaut découlant de l'usure normale, des dommages intentionnels, de la négligence, des conditions de fonctionnement anormales, du non-respect des instructions (orales ou écrites) de Dell, de la mauvaise utilisation ou de la modification, de l'ajustement ou de la réparation des Produits et/ou des Logiciels sans l'approbation de Dell ;

9.6.2 si le Prix total des Produits et/ou des Logiciels n'a pas été payé à la date d'échéance du paiement ;

9.6.3 pour tous les Produits, Logiciels, Livrables, Supports ou Équipements non fabriqués ou produits par Dell, pour lesquels le Client n'a droit qu'au bénéfice de la garantie applicable accordée par le fabricant ou le fournisseur à Dell dans la mesure où elle est transmissible par Dell au Client ;

9.6.4 pour tous Logiciels, Livrables et Produits fabriqués, produits ou fournis par Dell en vertu de l'Accord conformément à toute conception, spécification, instruction ou recommandation faite par le Client à Dell ;

9.6.5 pour tout type de défaut, dommage ou usure, exclu expressément par notification écrite de Dell, et/ou

9.6.6 si le Client continue à utiliser les Produits et/ou Logiciels après avoir envoyé une notification telle que prévue à la clause 9.3.

9.7 Dell ne donne aucune garantie que les Produits, Logiciels, Livrables ou Services (1) fonctionnent avec une configuration spécifique quelconque qui n'est pas fournie par Dell ou (2) produisent un résultat particulier, même si la configuration ou le résultat en question ont été discutés avec Dell. Il incombe au Client de veiller à la confidentialité et à la sauvegarde de ses propres données.

9.8 Le service peut être rendu par téléphone ou par Internet en fonction de la nature du problème à résoudre. L'appel téléphonique peut être enregistré des fins de formation. Le Client est tenu de s'adresser poliment aux agents de Dell, de coopérer avec eux et de fournir toute information demandée par Dell et nécessaire à la prestation du service. Tous les frais téléphoniques et postaux engagés par le Client lorsqu'il contacte Dell demeurent à sa charge.

10. Responsabilité

10.1 Aucune des parties ne peut exclure ni limiter la responsabilité de l'autre pour (1) décès ou blessures corporelles résultant d'une négligence, (2) fraude ou (3) déclaration frauduleuse ou (4) tout autre chef de responsabilité ne pouvant être exclu par la loi.

10.2 Aucune des parties ne peut être tenue responsable de :

10.2.1 préjudice spécial, indirect ou consécutif ;

10.2.2 perte de profit, de revenu ou de recettes ;

10.2.3 perte de l'utilisation du ou des systèmes et réseaux du Client ;

10.2.4 perte de clientèle ou atteinte à la réputation ;

10.2.5 perte, altération ou dommage subi par les données ou les Logiciels ; ou

10.2.6 récupération de données ou de programmes.

10.3 La responsabilité totale de Dell vis-à-vis du Client, découlant ou en relation avec l'Accord, que ce soit pour négligence ou violation du contrat ou autre, ne peut dépasser 125 % du Prix payable par le Client en vertu de l'Accord en contrepartie des Produits, Logiciels, Livrables et/ou Services.

11. Activités à haut risque

Le Client reconnaît que les Produits, Logiciels, Livrables et Services ne sont pas conçus ou destinés à un usage dans des environnements dangereux nécessitant un fonctionnement à sécurité intégrée, y compris, mais sans s'y limiter, l'exploitation des installations nucléaires, les systèmes de navigation ou de communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les systèmes d'armes, les appareils de réanimation ou toute autre application pour laquelle la défaillance des Produits, Logiciels, Livrables ou Services est susceptible d'entraîner directement la mort, des blessures ou de graves dommages physiques ou matériels (« Activités à haut risque »). Dell décline expressément toute garantie, expresse ou implicite, d'adéquation à des Activités à haut risque.

12. Confidentialité

Chaque partie doit traiter toutes les Informations confidentielles reçues de l'autre partie comme elle aurait traité ses propres informations confidentielles, en prenant des précautions raisonnables.

13. Indemnités

13.1 Dell s'engage à défendre et à indemniser le Client contre toute réclamation ou poursuite de tiers lorsque les Produits, Logiciels, Livrables ou les Services de marque Dell préparés ou fabriqués par Dell et livrés conformément au présent Accord enfreignent ou détournent les Droits de propriété intellectuelle de ces tiers, exécutoires dans le pays où Dell procède à la livraison et où le Client est autorisé à recevoir de tels Produits, Logiciels ou Services (« Réclamation DPI »). Dans le cas où Dell reçoit une prompt notification d'une Réclamation DPI qui, de l'avis raisonnable de Dell, est susceptible d'entraîner une décision défavorable, Dell doit, à sa discrétion (1) obtenir un droit pour le Client de continuer d'utiliser ces Produits, Livrables ou Logiciels ou permettre à Dell de poursuivre la prestation des Services ; (2) modifier ces Produits, Livrables, Logiciels ou Services de sorte qu'il n'y ait plus d'infraction ; (3) remplacer ces Produits, Livrables, Logiciels ou Services par d'autres produits équivalents en règle ; ou (4) rembourser les frais payés d'avance pour les prétendus Services contrefaits qui n'ont pas été effectués ou procéder à un remboursement déprécié ou au pro rata raisonnable pour le Produit, les Livrables ou les Logiciels prétendument contrefaits.

13.2 Nonobstant les dispositions de la clause 13.1, Dell n'a aucune obligation sur la base de la clause 13.1 pour toute Réclamation DPI résultant (1) des modifications des Produits, Livrables, Logiciels ou Services de marque Dell non effectués par ou pour le compte de Dell ; (2) de la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation de ces Produits, Livrables, Logiciels ou Services en conjonction avec un produit, logiciel ou service tiers (dont la combinaison est la cause de la prétendue contrefaçon) ; ou (3) de la conformité de Dell avec les spécifications ou directives écrites du Client, y compris l'intégration de logiciels ou autres supports ou procédés fournis ou demandés par le Client.

13.3 Les clauses 13.1 et 13.2 définissent le seul et unique recours du Client pour toute Réclamation DPI.

13.4 Le Client s'engage à indemniser et à défendre Dell contre toute réclamation ou poursuite (1) découlant d'un manquement du Client à fournir les licences appropriées, les Droits de propriété intellectuelle ou toute autre autorisation, certification réglementaire ou approbation relative à la technologie ou aux données fournies par le Client, ou (2) associée aux Logiciels ou à des composants dont le Client a exigé ou demandé l'installation ou l'intégration dans les Produits, Livrables, Logiciels ou Services ; (3) de la violation par le Client des droits de propriété de Dell comme indiqué dans le présent Accord ; ou (4) de toute déclaration inexacte concernant l'existence d'une licence d'exportation ; ou (5) de toute allégation faite à l'encontre de Dell en raison d'une violation réelle ou prétendue par le Client des lois sur l'exportation, des règlements ou des ordonnances applicables.

14. Résiliation

14.1 Chacune des parties peut (sans préjudice de tous autres droits ou recours qu'elle puisse avoir à l'encontre l'autre partie) mettre fin immédiatement au présent Accord par notification écrite lorsque l'autre partie :

14.1.1 commet une violation substantielle de l'Accord et ne parvient pas à y remédier dans les 30 jours suivant la notification écrite ;

14.1.2 cesse ou menace de cesser d'exercer son activité ou devient insolvable.

14.2 Dell peut résilier le présent Accord avec une notification écrite immédiate lorsque :

14.2.1 le Client ne parvient pas à payer les sommes incontestées qu'il doit à Dell conformément à l'Accord ;

14.2.2 le Client enfreint ou Dell le soupçonne raisonnablement d'avoir enfreint les lois sur le contrôle des exportations ;

14.2.3 Le Client viole l'une des obligations relatives aux droits de propriété intellectuelle, des garanties et des indemnités prévues par l'Accord.

14.3 En cas de résiliation du présent Accord, tous les droits et obligations des parties concernant les Produits, Services et/ou Logiciels afférents aux Documents de commande spécifiques dans le cadre de l'Accord seront automatiquement résiliés à l'exception des droits d'action en justice revendiqués préalablement à sa résiliation.

14.4 Les clauses suivantes survivront à la résiliation de l'Accord et continueront d'engager les parties, leurs successeurs et ayants droit : 1 (Introduction), 2 (Définitions), 3.3 (Paiement), 5 (Produits), 6 (Services, Logiciels et Livrables), 7 (Services), 9 (Garanties), 10 (Responsabilité), 11 (Responsabilité à haut risque), 12 (Confidentialité), 13 (Indemnités), 14 (Résiliation), 15 (Force majeure), 16 (Conformité aux lois sur l'exportation), 17 (Confidentialité des données), 18 (Conformité à la Directive DEEE) et 19 (Généralités).



15. Force Majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable envers l'autre Partie pour tout manquement à l'une de ses obligations (sauf les obligations de paiement) en vertu du présent Accord au cours de toute période où le manquement en question est dû à des circonstances échappant au contrôle raisonnable de l'une des parties, y compris, mais sans s'y limiter, l'incendie, l'inondation, la guerre, l'embargo, la grève, l'émeute ou l'intervention d'une autorité gouvernementale («Événement de force majeure»), à condition que la partie défaillante soumette à l'autre partie une notification écrite relative à l'Événement de force majeure. Le retard accusé par la partie défaillante doit être excusé pour la durée de l'Événement de force majeure, mais si ce dernier dépasse 30 jours, alors l'autre partie peut résilier immédiatement tout ou partie du présent Accord par notification écrite à la partie défaillante.

16. Conformité aux lois sur l'exportation

16.1 Le Client reconnaît que les Produits, Livrables, Logiciels et Services fournis en vertu du présent Accord (et pouvant comprendre la technologie et le cryptage) (1) sont soumis aux lois des États-Unis et d'Europe sur le contrôle des exportations et les douanes, (2) peuvent être rendus ou exécutés dans des pays en dehors des États-Unis ou de l'Europe, ou en-dehors des frontières du pays où se trouve le Client ou les Produits du Client, et (3) peuvent également être soumis aux lois et règlements sur le contrôle des exportations et les douanes en vigueur dans le pays où les Produits, Livrables, Logiciels ou Services sont rendus ou reçus. En vertu de ces lois et règlements, les Produits, Livrables, Logiciels et Services achetés aux termes du présent Accord ne peuvent être vendus, loués ni transférés à des utilisateurs finaux ou à des pays soumis à des restrictions. En outre, les Produits, Livrables, Logiciels et Services ne peuvent être vendus, loués ni transférés ou utilisés par un utilisateur final engagé dans des activités liées aux armes de destruction massive, y-compris les activités liées à la conception, au développement, à la production ou à l'utilisation de matériel nucléaire, d'installations nucléaires ou d'armes nucléaires, de missiles ou de soutien de projets de missiles ou d'armes chimiques ou biologiques. Le Client s'engage à respecter ces lois et règlements.

16.2 Le Client déclare qu'aucun des logiciels qu'il fournit et utilise dans le cadre des Produits, Livrables, Logiciels ou Services ne contient de cryptage ou, dans la mesure où il contient du cryptage, qu'un tel logiciel fait l'objet d'une autorisation à l'exportation sans licence. Si le Client ne peut faire la déclaration précédente, il s'engage à fournir à Dell toutes les informations qui lui sont nécessaires pour obtenir les licences d'exportation auprès du gouvernement américain ou de tout autre gouvernement national compétent et de fournir à Dell l'aide supplémentaire, le cas échéant, pour obtenir ces licences. Nonobstant ce qui précède, le Client demeure le seul responsable de l'obtention des licences nécessaires relatives à l'exportation de logiciels. Dell peut également exiger du Client des certificats d'exportation pour les Logiciels.

16.3 L'acceptation par Dell de toute commande de Produits, Livrables, Logiciels ou Services est subordonnée à la délivrance de toutes les licences d'exportation pertinentes requises par le gouvernement des États-Unis ou par tout autre gouvernement national compétent. Dell ne peut être tenu responsable des retards ou manquements à livrer les Produits, Livrables, Logiciels ou Services résultant de la défaillance du Client à obtenir de telles licences ou à fournir de telles certifications.

16.4 Le Client s'engage à indemniser, défendre et préserver Dell contre toute réclamation, demande ou poursuite de tiers, fondée sur la violation réelle ou prétendue par le Client des lois de l'exportation applicables.

17. Confidentialité des données Dans la présente section 17, les termes « contrôleur de données », « responsable du traitement de données », « données personnelles » et « traitement » s'entendent tels que définis dans la Directive européenne 95/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des informations personnelles et à la libre circulation de ces données (« Directive »), telle que modifiée ou remplacée, le cas échéant.

17.1 Dans la mesure où le Client et Dell sont des contrôleurs de données à l'égard de toutes les données à caractère personnel traitées en vertu ou en relation avec le présent Accord, chaque partie est tenue de se conformer aux dispositions et aux obligations imposées par la Directive dans la mesure requise par la législation de chaque partie. En tant que contrôleur de données, le Client reconnaît avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires au traitement licite préalablement à la transmission des données personnelles à Dell.

17.2 Dans la mesure où Dell traite les données personnelles en tant que responsable du traitement de données pour le Client en vertu ou en relation avec le présent Accord, Dell doit s'assurer qu'une protection appropriée est mise en place afin de protéger ces données personnelles. Dell doit déployer des efforts raisonnables pour aider le Client à se conformer à ses obligations, en tant que contrôleur de données, à répondre aux demandes d'accès aux enregistrements du Client formulées par des individus auxquels les données personnelles se rapportent, sous réserve que le Client s'acquitte vis-à-vis de Dell du paiement des frais professionnels raisonnables correspondant au temps nécessaire au personnel de Dell pour y parvenir.

17.3 Le Client autorise Dell à recueillir, utiliser, stocker et transférer des données à caractère personnel qu'il lui fournit dans le but d'exécuter les obligations de Dell en vertu du présent Accord et pour toutes les autres fins décrites conformément à l'Accord.

17.4 Dell peut procéder, dans le cours normal des affaires, à des transferts de données personnelles dans le monde entier sur ses systèmes d'entreprise vers d'autres entités, agents ou sous-traitants dans le même groupe de sociétés, ou vers d'autres partenaires commerciaux pertinents qui peuvent avoir accessoirement accès à des données personnelles. Dell doit s'assurer, à l'occasion de ces transferts, qu'une protection adaptée est mise en place afin de protéger les données à caractère personnel transférées en vertu ou en relation avec le présent Accord.

17.5 Dell ne peut être tenu responsable d'aucune réclamation de la part du Client ou d'une personne concernée découlant d'une action ou d'une omission de la part de Dell dans la mesure où une telle action ou omission résulte du respect par Dell des instructions du Client.

18. Conformité à la Directive DEEE

Dell est responsable de la conformité avec la Directive 2002/96/CE sur les déchets des équipements électriques et électroniques (« Directive DEEE »), y compris, notamment : la déclaration des équipements mis sur le marché, le paiement des taxes écologiques à l'autorité compétente, le cas échéant et la reprise du produit dans les installations de collecte de Dell conformément à la directive DEEE, telle que transposée dans la législation nationale. Les produits déposés dans les installations de collecte seront recyclés par Dell en conformité avec la Directive DEEE. Le Client s'engage à retourner, à ses frais, les produits aux installations de collecte de Dell désignées à cet effet selon le programme de recyclage DEEE de Dell - www.euro.dell.com/recycling. Généralités

18.1 Les notifications adressées en vertu de l'Accord doivent l'être par écrit et seront effectives à leur réception par le responsable légal de l'autre partie à l'adresse indiquée sur la facture de Dell.

18.2 Aucune des parties ne peut céder ou transférer le présent Accord sans le consentement préalable écrit de l'autre partie, sauf dans les cas suivants : (1) aucun consentement n'est requis pour que Dell le cède à ses sociétés affiliées et (2) Dell peut sous-traiter ses obligations en vertu de l'Accord mais demeure responsable et garant de ces obligations envers le Client.

18.3 Le présent Accord constitue l'accord complet entre les parties et chacune des parties reconnaît qu'en concluant le présent Accord, elle n'a soumis son accord (et n'a aucun droit ni recours à cet égard) aucune déclaration, représentation, assurance ou garantie (faite par négligence ou innocemment) autre que celles expressément énoncées dans le présent Accord. Rien dans l'Accord ne saurait limiter ni exclure toute responsabilité en cas de fraude ou d'assertion inexacte et frauduleuse.

18.4 Toute modification du présent Accord ou de toute commande passée conformément à ses dispositions devra, pour être valide et contraignante, être faite par écrit et acceptée par les parties. Si une disposition du présent Accord est déclarée nulle ou inapplicable, cette disposition sera supprimée ou modifiée dans la mesure nécessaire pour se conformer à la loi, et le reste du présent Accord restera en vigueur et de plein effet.

18.5 Une renonciation par l'une des parties à une violation de l'Accord ou à un retard ou à manquement à faire valoir un droit en vertu de l'Accord ne constitue pas une renonciation à toute violation ultérieure de l'Accord.

18.6 L'ACCORD ET LES OBLIGATIONS NON CONTRACTUELLES DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT AU DROIT FRANÇAIS ET LES TRIBUNAUX DE PARIS DISPOSENT D'UNE COMPÉTENCE EXCLUSIVE.

18.7 Les parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 (Convention de Vienne) ne s'applique pas au présent Accord. []

